

DEJEPS

**Développement de Projets
Territoires et Réseaux**



Formations en Picardie

Alternance : 500h en Structure d'accueil + 700h en Centre de formation

Coordonnez des actions, des équipes, et des projets éducatifs dans une logique de développement de projets, de territoires et de réseaux

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Le DEJEPS atteste de l'acquisition d'une **qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle** de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. Le DEJEPS est un diplôme homologué de niveau 5 (BAC+2), enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Pour quel métier, quelles missions ?

L'animateur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement. Il est **responsable au plan pédagogique, technique et logistique**. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

En capacité d'**intervenir auprès de tout public**, l'animateur coordonnateur travaille notamment dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités locales ou territoriales, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire.

- Qualité pédagogique des activités d'animation
- Soutien aux équipes de terrain
- Animation de petites structures
- Prise en compte des logiques actuelles de partenariat et de dispositifs territoriaux

Organisation de la formation

La mention «**Développement de projets, territoires et réseaux**» de la spécialité «**Animation socio-éducative ou culturelle**» complète les compétences attestées par le diplôme, constitué de **4 unités capitalisables (UC)**.

UC 1 Être capable de concevoir un projet d'action

UC 2 Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 3 Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

UC 4 Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité de l'animation sociale

Les **épreuves de certifications** comportent au minimum une évaluation des compétences en situation réelle d'animation sur le terrain (pour UC 3 et UC 4) et la production d'un document écrit personnel retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action, soutenu devant un jury (pour UC 1 et UC 2).

Financement & Conditions d'admission ↪

INFOS & INSCRIPTION

CEMÉA Picardie

Nadia MARTIN

Secrétaire des Formations
professionnelles à l'Animation

03 22 71 79 00

nmartin@cemea-picardie.asso.fr

LIEU

Aisne, Oise, Somme

CALENDRIER

- Dépôt du dossier d'inscription
- Tests de sélection
- Démarrage de la formation

La formation dure environ 15
mois.

TARIFS

Demandeur d'emploi :

Prise en charge région (dans la
limite des places disponibles et
selon sélection)

Salarié :

- Frais d'inscription : 15 €
- Frais de gestion administrative
d'entrée en formation : 60 €
- Formation : 7350 € (10,5 €/h)

Des possibilités de prises en charge
existent !

Contactez-nous pour en prendre
connaissance.

Autre situation : nous consulter

VOTRE VOLONTÉ

Penser l'**animation** dans une démarche d'éducation populaire au sein d'une structure d'intervention sociale.

Travailler en équipe avec des professionnels de formations et de cultures différentes.

Prendre en compte la personne, dans une action collective, avec un accompagnement individualisé des publics en situation d'exclusion ou d'isolement social ou professionnel.

Concevoir et Animer des projets d'animation adaptés aux caractéristiques des publics en situation de handicap, de dépendance ou d'exclusion.

NOTRE SAVOIR-FAIRE

Faire vivre la **formation comme lieu de rencontre** et d'échange.

Sélectionner et accompagner **des formateurs praticiens engagés**.

Utiliser des **méthodes d'éducation active**.

Faire preuve d'une réelle écoute pour **aider chaque stagiaire à franchir les obstacles et à révéler son potentiel**.

Le CEMÉA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) est une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état. Organisme de formation fondé en 1937, nous accompagnons et formons les volontaires et les professionnels de l'éducation.



FORMATION SUR MESURE

La formation est précédée d'un positionnement qui permet la définition d'un parcours individualisé de formation.

Selon l'expérience attestée, certains candidats peuvent être dispensés de suivre une partie de la formation et se présenter directement aux épreuves de certification.

FAITES-VOUS FINANCER

Votre situation vous permet peut-être de bénéficier d'une prise en charge !

Salarié :

Rapprochez-vous de votre employeur, et demandez-nous un devis et le calendrier de la formation.

Demandeur d'emploi :

Rapprochez-vous de votre conseiller Mission locale, Pôle Emploi, CAP Emploi.

Possibilité de prise en charge complète grâce au soutien du Programme Régional de Formation Hauts de France.

Autre situation : nous consulter

Conditions d'accès

Pour pouvoir s'inscrire au DEJEPS, il faut remplir **deux exigences préalables** : une en lien avec les premiers secours et une seconde de Formation/Expérience.

✓ **Premiers secours** : posséder le PSC1 ou l'AFPS

✓ **Formation et/ou expérience** :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation ou du travail social (BEATEP, BPJEPS...)
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (équivalent bac + 2) reconnu par l'état
- soit attester d'une formation de niveau 4 (équivalent bac) et justifier de 6 mois d'expérience dans l'animation
- soit justifier de 24 mois d'expérience salariée ou bénévole (quel que soit le secteur d'activité) soit 1600h minimum

Procédure d'admission

Si vous remplissez les conditions d'accès, vous pouvez engager la procédure d'admission. L'admission en formation comporte **deux étapes** : **l'inscription puis les tests de sélection**.

1. Inscription

- Demandez le dossier d'inscription à Nadia MARTIN (coordonnées en bas de page).
- Renvoyer le dossier dûment complété (avec pièces justificatives).

2. Tests de sélection

Une fois que nous avons validé votre dossier d'inscription, nous vous convoquons aux tests de sélection. Ces tests se composent de la production d'un **document relatant votre expérience et votre projet professionnel**, d'un **écrit de 3h**, ainsi que d'un **oral**.

L'entrée en formation est conditionnée par la validation des exigences préalables puis par la réussite aux tests de sélection.

*Nous organisons aussi un DEJEPS
« Animation sociale »*



CEMÉA
ANIMATION FORMATION
PICARDIE



Nadia MARTIN



03 22 71 79 00



nmartin@cemea-picardie.asso.fr



www.cemea-picardie.fr

Les informations présentées ici sont à titre indicatif et non-contractuelles. Merci de nous contacter ou de consulter les textes réglementaires pour des informations exhaustives.